

2024-02-13 – FINANCES – Affectation du résultat 2023

Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du douze mars deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
10. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

11. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
4. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. PUTHOD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
6. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12 + 8 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que suite à l'approbation du Compte Administratif 2023, il convient d'effectuer les affectations définitives du résultat sur le budget de l'exercice 2024.

Ces résultats doivent être affectés soit en fonctionnement soit en investissement en compte de réserve, avec néanmoins l'obligation de couvrir les déficits d'investissement et les besoins de financement des restes à réaliser.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

RESULTATS 2023	
Résultat global de la section de fonctionnement 2023	1 724 729,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	702 964,70 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-52 142,27 €
Résultat global de la section d'investissement 2023	650 822,43 €
Résultat global de clôture (Excédent)	2 375 552,30 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, Monsieur Le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau ci-après :

AFFECTATION DE RESULTATS sur 2024	
Report à nouveau en recette (compte 002 = section de fonctionnement)	1 724 729,87 €
Report à nouveau en recette (compte 001 = section d'investissement)	650 822,43 €

Ces affectations seront intégrées au budget de l'exercice 2024 lors du vote du budget supplémentaire, déductions faites des reports déjà anticipés au BP 2024.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les affectations suivantes au budget de l'exercice 2024 :

- Recette de fonctionnement – Compte 002 : **1 724 729,87 €**
- Recettes d'investissement – Compte 001 : **650 822,43 €**

DIT que ces sommes seront inscrites au budget supplémentaire 2024 déductions faites des reports déjà anticipés votés au BP 2024,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le : 15 AVR. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 09 avril 2024
Le Président du Centre de Gestion de la FPT


Antoine de MENTHON

